



U.S.M.C. 66

U.S.MILITARIA CATALAN 66

Siège social : Les Tuileries Avenue du Languedoc 66170 Saint Féliu d'Avall

REGLEMENT

Bourse militaria et de l'arme ancienne à **Saint Esteve (66)**

Article 1 :

Cette journée sera marquée par diverses expositions, une bourse d'antiquités militaires et autres objets de collection qui font l'objet du présent règlement.

Article 2 :

La bourse se tiendra le dimanche 24 mars 2019 de 08h30 à 17h00 dans la salle polyvalente Saint Mamet 12 route de perpignan 66240 Saint Estève, sous le contrôle permanent des organisateurs

Article 3 :

Sont reconnus comme exposants les personnes morales et physiques s'étant régulièrement inscrites auprès de l'organisme et ayant acquitté le droit de place équivalent au métrage occupé.

Article 4 :

Les objets présentés sur les stands restent sous la responsabilité des exposants qui doivent en assurer la surveillance. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation d'objets exposés, déposés ou en transit dans le local.

Article 5 :

La vente et l'exposition d'armes, de munitions, d'insignes et d'équipements devront se dérouler dans le cadre de la nouvelle législation en vigueur.

*Cet article s'applique également aux **objets, insignes, revues, documents de propagande : III ème Reich, fachiste et politique**, pouvant choquer certains visiteurs. Tout exposant ne respectant pas ce règlement, se verra exclus de la salle sans aucun dédommagement.*

Article 6 :

Les professionnels armuriers doivent fournir une copie de leur autorisation préfectorale demandée expressément pour cette manifestation voir doc joint .

*Les ARMES de catégorie C ET D devront être **enchaînées** par passage d'une chaîne ou d'un câble dans les pontets, la chaîne ou le câble étant rattaché à un point fixe.*

Aucune arme en état de tir ne devra être accompagnée de ses munitions.

Les particuliers doivent passer par un armurier pour conclure leur vente .les particuliers ne peuvent participer à 2 bourses par an .Ils doivent fournir une attestation sur l'honneur en ce sens.

Article 7 :

*L'installation du stand se fera le jour même à partir de 06h00. Tout stand non occupé après l'ouverture au public (08h30) pourra être attribué selon les nécessités. **Le stand devra être évacué pour 19h00 au plus tard.***

Article 8 :

En cas d'absence ou de désistement, le remboursement ne sera effectué qu'en cas de maladie ou accident justifiés. En cas de rétractation dans un délai de 8 jours avant la manifestation le cheque sera restituer, passer ce délais le cheque sera encaisser

Article 9 :

Les réservations se feront dans l'ordre d'arrivée des bulletins et dans la limite des places disponibles .Pour les exposants le prix est de 12€ le mètre .On nous impose un SIAP3 en plus d'un vigile.

Article 10 :

*Exposants respectez les visiteurs : **ne pas déménager votre stand avant 16h30.***

Article 11 :

*Le prix d'entrée du public est fixé à **03,00 euros**. Il est gratuit pour les enfants de moins de 13 ans accompagnés.*

Article 12 :

Exposants et visiteurs devront respecter la propreté des lieux. A cet effet, des sacs et des poubelles seront mises en place.

Article 13 :

*Si nécessaire les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui troublerait la bonne tenue et la moralité de cette manifestation, et ceci sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.
Cet article s'applique également aux visiteurs.*

Article 14 :

*Un badge avec mention : "**EXPOSANT**" vous sera remis à votre arrivée, maximun **2 par stand**, sous **caution de 5€** par badges et devra **obligatoirement être porté et visible** pendant toute la durée de la manifestation Si vous ne le restituez pas avant de sortir de la salle aucun remboursement ne pourra se réaliser. Si vous êtes plusieurs les personne qui vous accompagne celle-ci payerons 3€ et leur sera remis un bracelet.*

Article 15 :

*Le présent règlement s'adresse aussi bien aux visiteurs qu'aux exposants.
Il sera porté à la connaissance de ces derniers ainsi qu'à celle des autorités locales, affiché à l'entrée de la Bourse et dans les lieux où elle se tiendra afin que le public ne puisse l'ignorer.*

LE PRESIDENT

Mr Bazillier Daniel Pierre

ORGANISATEUR

Mr Daniel Francis BAZILLIER